




	Évaluation menée sur le terrain	
	Évaluation menée auprès d'informateurs clés par téléphone	

Le suivi des urgences a pour but de recueillir des informations sur les mouvements importants et soudains de populations. Les informations sont collectées à travers des entretiens avec des informateurs clés ou des observations directes. Ce tableau de bord présente des informations sur **des mouvements d'environ 1 800 personnes, survenus le 02 juillet 2022 dans deux localités de la province du Lac.**

RÉSUMÉ DE L'ALERTE

	400 Ménages déplacés 1 800 Individus déplacés	 Cause du mouvement : Conflit intercommunautaire	 Date du mouvement : 02 juillet 2022
--	--	---	--

Suite à un conflit intercommunautaire, un affrontement a éclaté le 29 juin 2022 entre deux communautés habitant deux îles voisines du lac Tchad (Nguelea fidemi Nord et Nguelea fidemi Sud) dans la sous-préfecture de Bol (département de Mamdi). Sur ordre des autorités locales, **environ 400 ménages (1 800 individus) ont quitté ces localités pour s'installer dans le village de Makiarom (190 ménages de 800 individus en provenance de Nguelea fidemi Nord) et le site de Kabia (210 ménages de 1 000 individus en provenance de Nguelea fidemi Sud),** tous situés dans les îles du lac Tchad dans la même sous-préfecture.

DÉTAILS DE MOUVEMENTS

#	Date du déplacement	Population déplacée	Provenance	Catégorie de population	Sous-préfecture d'accueil	Lieu d'accueil	Cause du mouvement	Mode de transport
1	02/07/2022	190 ménages, 800 individus	Nguelea fidemi Nord	PDI	Bol	Village de Makiarom	Conflit intercommunautaire	À pirogue
2	02/07/2022	210 ménages, 1 000 individus	Nguelea fidemi Sud			Site de Kabia		

BESOINS PRIORITAIRES



Vivres



Articles non Alimentaires



Abris



Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur cette carte peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.